

Tentative de suicide d'une collègue : Le coût humain du projet autoritaire TEPI

Les conséquences humaines désastreuses des économies massives

Suite à la tentative de suicide d'une salariée du Siège de FTV concernée par le projet TEPI, la direction doit battre en retrait sur le caractère contraint du transfert vers sa filiale FTV Studio des salariés concernés. Que s'est-il passé pour en arriver à cette douloureuse extrémité?

Bref rappel des faits

Il y a 6 mois, les 85 salariés concourant à la production de *Télématin*, *Thalassa*, *Faut pas rêver*, *Des Racines et des Ailes*, *Passage des Arts*, *Des chiffres et des lettres* apprennent en visioconférence leur transfert automatique à venir vers la filiale FTV Studio.

Pour cela, la direction prétend appliquer l'article L 1224-1 du Code du travail – qui prévoit le transfert automatique des contrats, dans le but de sécuriser l'emploi des salariés en cas de rachat d'entreprise – ici honteusement détourné pour accompagner une filialisation forcée.

Évidemment, les conditions sociales à FTV Studio, filiale dont l'emploi est aujourd'hui composé à 80% de salariés précaires, n'ont rien à voir avec celles de FTV.

Au-delà de la brutalité de la méthode, la nature même de l'opération interroge.

En effet, FTV Studio est une filiale dont la raison d'être est de permettre la production de programmes de stocks (téléfilms, séries, documentaires) pouvant bénéficier de financements (fonds de soutien) dont est privé FTV en raison

d'une réglementation catastrophique (décrets Tasca). FTV Studio produit aussi du flux et la direction met en avant un regroupement stratégique pour justifier ce transfert, passant sous silence l'effet secondaire intéressant de l'opération : 85 ETP qui ne pèsent plus sur FTV.

Un petit jeu d'écriture comptable car les filiales commerciales ne sont pas soumises aux objectifs de réduction d'ETP.

Des conséquences humaines catastrophiques

Les salariés concernés exercent leur métier parfois depuis des décennies au sein de FTV. Ils sont très attachés à leurs missions de service public, aux standards élevés de qualité du travail fourni. Un transfert aussi autoritaire vers une filiale commerciale, dans un contexte d'injonctions économiques lourdes, constitue donc pour eux un saut dans l'inconnu aussi anxiogène que délétère.

La direction est restée sourde aux alertes répétées des salariés, des élus et d'une médecine du travail particulièrement inquiète devant la réalité humaine dévastatrice dont elle était témoin. Pire : face aux recours portés par les instances (CSE Siège et CSE Central) et par les syndicats devant les tribunaux afin de démontrer le caractère illégal du transfert contraint, elle affirme qu'elle passera en force. L'appel étant suspensif en cas de condamnation par la justice, elle annonce qu'elle y aura recours afin de mener une politique du fait accompli, totalement explosive pour la santé morale des salariés.

Les témoignages inquiétants se sont multipliés jusqu'à ce que l'une des salariés concernés par le transfert tente de mettre fin à ses jours. Le pire est heureusement évité, mais la Présidente fait machine arrière (précisons que sa responsabilité légale personnelle est engagée).

Lors du CSE Central extraordinaire d'hier soir, convoqué suite à l'alerte pour Danger Grave et Imminent (DGI) posée par les élus, elle a dit ne pas comprendre comment la situation avait pu dégénérer à ce point. Ne pouvant plus feindre d'ignorer le rejet massif de son projet, elle renonce au caractère obligatoire du transfert, sans pour autant interrompre totalement la démarche et laissant de nombreuses questions en suspens sur les conditions de sa mise en œuvre.

La cause : la politique d'austérité budgétaire imposée par l'État

A l'heure du bilan (provisoire) de l'opération, on ne peut une fois de plus que constater les conséquences catastrophiques des économies croissantes imposées par l'État. La présidente faisait état il y a seulement quinze jours à l'Assemblée Nationale des efforts réalisés par FTV « en plan social permanent depuis près de 10 ans » avec 1500 ETP supprimés sur la période.

Les conséquences ? Les salariés ne les connaissent que trop bien : cadences en augmentation permanente, perte de repères et de sens au travail, multiplication alarmante des atteintes à la santé physique et mentale, impossibilité même parfois de répondre à nos missions essentielles faute de personnel.

Avec des projets tels que TEPI, ce sont des missions fondamentales de FTV que la direction, dans une chasse obsessionnelle aux ETP, tente aujourd'hui d'externaliser sans autre justification que les injonctions budgétaires.

Face à cette situation, la CGT demande une politique stratégique et économique digne de la principale entreprise de l'audiovisuel public français, dans le double contexte d'une nécessaire évolution structurelle vers le numérique et de la crise démocratique que traverse le pays.

Cette ambition doit se traduire en pratique dans tous les périmètres (Outremer, Réseau régional, Siège) par :

- ▶ l'abandon total du projet TEPI (transfert des salariés du Siège de la production vers la filiale FTV Studio);
- une politique d'investissement adaptée aux défis multiples et vitaux imposés par la transformation numérique;
- une réinternalisation de la réalisation des missions stratégiques et des salariés qui les remplissent (sous-traitance informatique, numérique, maîtrise éditoriale...);
- une politique de recrutement importante de personnels afin de disposer de collectifs de travail suffisamment étoffés pour répondre aux défis sociétaux et démocratiques imposés par la période (journalisme d'investigation, documentaire au plus près du terrain dans tous les territoires, régionalisation de France 3, renforcement des chaines Première Outre-mer...)
- une politique de formation adaptée aux enjeux actuels pour tous les salariés concernés en utilisant à plein les ressources actées dans l'accord du 7 mai 2019.

Pour la CGT, il est temps de mettre fin à cette politique d'étranglement destructrice d'emplois et de savoir-faire. Un service public audiovisuel fort et bien financé est une nécessité dans une démocratie.

Paris, le 19 octobre 2021